



Sébastien Legeai
Commissaire aux Comptes

2 rue de la Chaudronnerais BP 70255 35302 Fougères Cedex - N° siren 431 805 506
slegeai@lv-experts.fr - Tél. 02 99 99 33 48 fax 02 99 99 02 36

Association ETONNANTS VOYAGEURS

24 Avenue des Français Libres
35000 RENNES

SIRET 388 060 485 00058

Rapport sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023



Sébastien Legeai
Commissaire aux Comptes

2 rue de la Chaudronnerais BP 70255 35302 Fougères Cedex N° siren 431 805 506
slegeai@lv-experts.fr Tél. 02 99 99 33 48 fax 02 99 99 02 36

Association ETONNANTS VOYAGEURS

24 Avenue des Français Libres
35000 RENNES

SIRET 388 060 485 00058

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2023

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre association, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association ETONNANTS VOYAGEURS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

ROCADE DE L'Aumallerie B.P 70255 35300 Fougères Cedex
Tél 02 99 99 33 48 Mail slegeai@lv-experts.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fougères,

Le 26 février 2024

Sébastien Legeai

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	17 304	17 304				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	42 421	37 762	4 659	1 456	3 203	220.00
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	153		153	153		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	7 015		7 015	7 015		
	Total II	66 892	55 066	11 826	8 623	3 203	37.15
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	72 834		72 834	108 267	- 35 434	- 32.73
	Autres créances	300 443		300 443	290 351	10 092	3.48
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	35		35	35		
	Disponibilités	29 058		29 058	174 715	- 145 657	- 83.37
	Charges constatées d'avance (3)	10 815		10 815	3 489	7 326	209.97
	Total III	413 184		413 184	576 857	- 163 673	- 28.37
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	480 076	55 066	425 011	585 480	- 160 470	- 27.41

(1) Dont d'ort au bar

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

7 015

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2023	12	Exercice N-1 30/06/2022	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	91		91			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	7 375		29 234		- 21 859	- 74 77
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	- 219 807		- 21 859		- 197 947	- 905 55
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	- 212 340		7 467		- 219 807	NS
	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
	Dettes financières						
PROVISIONS	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	15 288		28 908		- 13 619	- 47 11
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	522 811		376 959		145 852	38 69
	Dettes fiscales et sociales	98 402		169 830		- 71 427	- 42 06
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
DETTE (1)	Autres dettes	849		2 317		- 1 468	- 63 35
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	637 351		578 014		59 337	10 27
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	425 011		585 480		- 160 470	- 27 41
		637 351		578 014			

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	466 066		466 066	495 718		29 652	5 98
Chiffre d'affaires NET	466 066		466 066	495 718		- 29 652	- 5. 98
Production stockée							
Production immobilisée				137 605		- 137 605	100 00
Subventions d'exploitation			846 686	1 039 871		193 185	18 58
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				36		36	100 00
Autres produits			49	21		28	138 63
Total des Produits d'exploitation (I)			1 312 801	1 673 250		- 360 449	- 21. 54
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			904 248	1 150 980		- 246 733	21 44
Impôts, taxes et versements assimilés			15 295	8 886		6 409	72 12
Salaires et traitements			368 044	329 144		38 900	11 82
Charges sociales			131 731	127 316		4 415	3 47
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 070	1 359		711	52 33
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			97 391	79 699		17 692	22 20
Total des Charges d'exploitation (II)			1 518 779	1 697 385		- 178 605	- 10. 52
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			- 205 979	- 24 135		- 181 844	- 753 45
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1			1	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		1			1	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		178	642		465	- 72 33
Différences négatives de change			40		- 40	- 100 00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		178	683		505	- 73 96
2. Résultat financier (V-VI)		- 177	- 683		506	74 11
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		- 206 156	- 24 817		- 181 338	- 730 69
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 307	258		5 049	11 12
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		5 307	258		5 049	11 12
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		18 959	- 2 700		21 659	802 15
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		18 959	- 2 700		21 659	802 15
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		- 13 651	2 958		- 16 609	- 561 48
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+II+V+VII)		1 318 109	1 673 508		- 355 399	- 21 24
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		1 537 916	1 695 367		- 157 451	- 9 29
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		- 219 807	- 21 859		- 197 947	- 905 55
		1 776	1 317			

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ETONNANTS VOYAGEURS

24 AVENUE DES FRANCAIS LIBRES

35000 RENNES

ANNEXE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023

CABINET CLARIS CONSEIL

14 RUE JULES VALLES

Expert-Comptable

75011 PARIS

01 40 30 36 36

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 425 010.57 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 312 800.52Euros et dégageant un déficit de -219 806.62 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2022 au 30/06 2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	17 304	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers	4 203		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	32 945		5 273
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	37 148		5 273
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	153		
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	7 015		
TOTAL	7 167		
TOTAL GENERAL	61 619		5 273

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			17 304	17 304
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers				4 203	4 203
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				38 218	38 218
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL				42 421	42 421
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations				153	153
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières				7 015	7 015
TOTAL				7 167	7 167
TOTAL GENERAL				66 892	66 892

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	17 304			17 304
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers		4 203			4 203
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		31 489	2 070		33 559
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	35 692	2 070		37 762
	TOTAL GENERAL	52 996	2 070		55 066

Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
Frais étab.rech.développ.	TOTAL				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL					
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Instal.générales agenc.aménag.constr.						
Instal.techniques matériel outillage indus.						
Instal.générales agenc.aménag.divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau informatique mobilier		2 070				
Emballages récupérables et divers						
	TOTAL	2 070				
	TOTAL GENERAL	2 070				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des provisions

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances usagers et comptes rattachés	1 300
Autres créances	234 486
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	235 786

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 944
Dettes fiscales et sociales	37 802
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	117 746

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		10 815
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total		10 815

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Produits et charges exceptionnels